



Grands Terrages : Les maisons descendent du ciel...

page 4



Hôtel de Ville :
les « petits papiers »
de la « Première
pierre »
p. 10

13 août : un « come-back »
des Beatles sur la Scène
des Vallées
p. 15



Le « Trésor »
de l'église Saint-Hilaire,
propriété de la commune
p. 17

LE
CHATEAU
d'Olonne

www.lechateaudolonne.fr

3 **Tourisme et Handicap**

- La « marque » du tourisme pour tous

4-5 **Urbanisme et logement****Grands Terrages :**

- Des maisons descendues du ciel !

Prés de la Clais Sud, acte 2 !**6-7** **Éducation, Jeunesse****Écoles primaires :**

- Les « Tape » épâtent les élèves

La passerelle d'Ado Sphère à Planète Jeunes**7** **Finances communales****Impôts locaux**

- Le dû à la Ville n'augmente pas, au contraire...

8-9 **Cadre de vie, voirie, environnement****Avenue de Talmont, la suite...****Les Plesses, ce n'est qu'un début...****L'Aire des Vallées aux petits soins**

- Entre les « transfos » et les grapheurs, le courant artistique passe...

10 **Équipements publics**

- Hôtel de Ville, une « greffe de cœur »

11 **Social**

- Grand chantier à l'éhpad **Les Vallées**

12-13 **Les principaux travaux en ville****14-15-16** **Culture et animations****Scènes d'été**

- **Abbaye d'Orbestier** : exposition d'art contemporain, concerts, visites guidées...

Scène des Vallées :

- soirées-concerts en plein air

Médiathèque Michel-Rimbaud :

- livres en terrasse et contes sur l'herbe

17 **Patrimoine**

- Le « Trésor » de l'église

18 **Au passé récent**

- L'événement, la date, la photo...

19 **Au passé antérieur**

- L'histoire « sablée » de la plage

20-21 **Coopération intercommunale**

- La fibre optique va « débiter »

- Pôle aquatique, ouverture fin août

- Vendéopôle**, un tiers de l'aménagement fini

22 **État civil****23** **Expression des groupes d'opposition****24** **Infos pratiques**

- Office de tourisme, la billetterie monte en régime !

- Permanence des élus

- Pages centrales :

« Commune nouvelle »

- Quelques points de repère...

Castel info n° 39, juillet 2015

Directeur de la publication : Joël Mercier,
Maire du Château d'Olonne.

Rédaction : Hugues Front.

Photos : Hugues Front, Corinne Péneau, Emeline Robert, Cyrille Tréchet, Edoardo Gaudry, Olivier Sauzet.

Maquette : MCM Information.

Mise en page : Tessier Communication,
Saint-Hilaire-de-Riez.

Impression : Offset 5, La Mothe-Achard.

Dépôt légal en cours.

Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC
issu de forêts gérées durablement.

PEFC : 10-31-1980



Savoir raison garder

Le sujet de l'union des trois communes urbaines du Pays des Olonnes nourrit depuis des semaines les colonnes de la presse locale qui rend compte d'initiatives, de points de vue, de tribunes, de motions, de divers appels mobilisateurs... Bien, tant que le débat est de bonne foi et respectueux. Je regrette cependant que celui-ci se cramponne parfois sur des projections déroutantes.

Un jour avancée, retirée le lendemain, puis relancée encore, l'hypothèse d'une union à deux, tambour battant si d'aventure le troisième partenaire ne suivait pas la cadence, est-elle raisonnable ? Pour nous non, car c'est postuler sur l'échec. Était-il pareillement réaliste de fixer au 1^{er} janvier 2016 l'échéance de l'union ? Non, tout élu responsable le savait pertinemment. Une autre échéance est depuis évoquée, 2018. Pour nous, l'important n'est pas de se focaliser sur la date de l'union, mais de bien mesurer les enjeux de la création d'une commune nouvelle.

Je vous invite donc à prendre du recul et de la hauteur par rapport aux « scoops » et aux annonces péremptoires ou accessoires dont le télescopage pourrait faire perdre de vue l'essentiel. À ceux qui caricaturent ou fustigent nos positions, je redis ce que je disais et j'écrivais avant l'élection municipale : **« L'union des trois communes du Pays des Olonnes est inéluctable. Elle ne se décrète pas. Elle doit se construire. L'élaboration d'un projet cohérent, lisible et partagé, est une évidence »**. Élus sur cette base, nous avons pour mandat de travailler avec nos partenaires à un projet d'union qu'il vous reviendra, comme promis, de valider ou non via une consultation populaire. Un projet digne de ce nom, c'est-à-dire avec une projection réelle et équilibrée du devenir du territoire commun, vous sera présenté au préalable. Sans préjuger de son contenu, je crois qu'il montrera que rien n'est tout blanc ou tout noir. Évidence déjà, la perspective d'une union des trois communes suscite des réflexions contrastées dans la population du Pays des Olonnes. Je me réjouis donc que tous les élus du Conseil municipal du Château d'Olonne, quel que soit leur avis politique au fond du sujet, soient d'accord avec nous afin que les Castelolonnais expriment leur opinion dans les urnes, le moment venu.

J'ignore si la saison estivale posera une trêve dans le débat. Quoi qu'il en soit, je souhaite à chacun un très bel été, et plus particulièrement encore à toutes celles et ceux pour qui « la saison » est capitale en termes de travail.

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

La « marque » du tourisme pour tous

Tourisme et Handicap garantit les mêmes prestations au vacancier « bien portant » et à celui touché par une déficience physique, sensorielle ou mentale. Trois établissements castelonnais affichent le logo...

L'accueil et les conseils à l'office de tourisme, le déjeuner gastronomique à « **La Ferme de Villeneuve** », la chambre d'hôtes au « **Bateau ivre** » : ce bon plan est accessible à tout vacancier au Château d'Olonne. Qu'il jouisse d'une santé rayonnante ou que celle-ci soit altérée par l'âge, la maladie, ou un handicap, il accédera aux mêmes excellentes prestations dans des conditions identiques. Qu'est-ce qui le prouve ou le garantit ? La marque nationale **Tourisme et Handicap** délivrée par un organisme agissant pour l'accès au tourisme des personnes en situation de « **déficience** ». Validé par l'État, ce label valorise une initiative de progrès social et d'attention aux personnes différentes. En pratique, il permet de repérer les établissements accueillant naturellement toute personne affectée par une difficulté de

mobilité, d'audition, de vision, de déficience intellectuelle ou mentale.



Ana et Yves Moigneau, fraîchement labellisés Tourisme et Handicap pour Le Bateau ivre, ont enregistré sur cette base deux réservations couvrant presque toute l'activité « chambre d'hôtes » du mois d'août.

au Château d'Olonne et en confirmer une troisième. Au terme d'un audit officiel confié à **Vendée Expansion** avec une personne déficiente motrice, ces attributions certifient l'adéquation des équipements et des services des établissements récipiendaires.



À l'office de tourisme, la reconnaissance Tourisme et Handicap résulte du travail de l'équipe de Chantal Roux.

Annette Masson, professionnelle du tourisme, est à l'origine de la marque **Tourisme et Handicap** lancée par l'État et les associations de personnes handicapées. Fin avril, elle est venue remettre deux nouvelles plaques **Tourisme et Handicap**



Au restaurant La Ferme de Villeneuve, la démarche Tourisme et Handicap est ancienne. Depuis toujours, elle va de soi pour Jean-François et Marie Debladis.



45 millions d'Européens

Un vaste public... un grand marché

Un accident à la naissance, un accident de la route, du sport, du travail, la maladie, l'âge... Chacun est susceptible de quitter l'ordinaire des « bien portants » pour passer dans le groupe des gens souffrant d'une certaine incapacité. Un groupe qui compterait 45 millions de personnes rien

qu'en Europe. Mais il n'y a pas de raison pour autant de sortir de la vie sociale, des loisirs... Aux professionnels du tourisme de séduire et de capter ces 45 millions d'Européens !

Les trois établissements castelonnais labellisés ou « marqués » **Tourisme et**

Handicap feront-ils des émules par l'exemple ? C'est à souhaiter, car le Pays des Olonnes ne compte à ce jour que deux autres acteurs touristiques impliqués dans cette démarche : le **Zoo des Sables**, et la résidence **Les Océanes** à Olonne-sur-Mer.

Des maisons descendues du ciel !

Au **Petit Paris**, le lotissement des **Grands Terrages** est pratiquement achevé. Construites en bois, les huit maisons du programme de logement social ont été livrées par voie aérienne...



Assemblage préalable au sol des toitures, 2^e quinzaine d'avril.

Création d'initiative privée, **Le Domaine des Grands Terrages** compte 41 maisons. Le permis de lotir a été accordé par la Ville sur les bases suivantes :

- 32 terrains individuels à bâtir, l'acquéreur ayant le libre choix de son constructeur,
- une parcelle pour un logement en accession progressive à la propriété,
- un terrain de 2 200 m² pour la construction de huit logements sociaux locatifs groupés.

La part accordée à l'habitat social est ainsi conforme à l'exigence du Plan local d'urbanisme qui veut que tout projet immobilier collectif comprenne au moins 20 % de logements de cette catégorie. Pour ce volet du programme, le promoteur a traité avec **Vendée Logement**.

Maisons préfabriquées, livrées en kit, grutées, et assemblées sur place

Le bailleur social a pris l'initiative de faire construire huit maisons individuelles à ossature bois. Dessinées par le cabinet nantais **Detroit architectes**, elles ont été préfabriquées en usine, à La Chaize-le-Vicomte, par une filiale du groupe **Bénéteau**. Puis elles ont été assemblées deux par deux, sur place, à partir du mois d'avril.

Il s'agit de logements de types 3 et 4 destinés à des familles. La construction s'achève ces jours-ci avec les aménagements extérieurs. Les premiers locataires devraient occuper ces maisons à partir de l'automne. **Vendée Logement** a investi environ 1 165 000 € dans cette réalisation, la première dans le genre. Comme pour tout investissement dans le logement social, la Ville du Château d'Olonne et le Conseil départemental de la Vendée se sont engagés à garantir l'emprunt souscrit par le bailleur social pour boucler son investissement.



Préfabriquées en usine, à La Chaize-le-Vicomte, les maisons arrivent en camion la dernière semaine d'avril, transportées une à une comme un conteneur.

Avec cette réalisation, le nombre de logements sociaux au Château d'Olonne s'établit à 450.

Une réalisation différée depuis 2010...

Accordé le 22 juillet 2010, le permis de lotir a été contesté par quelques riverains devant le tribunal administratif. Deux ans plus tard, le 20 novembre 2012, le juge administratif a annulé partiellement le permis d'aménager. La Ville apportant rapidement la correction souhaitée, le permis modifié fut approuvé en janvier 2013. Mais ce permis fut de nouveau attaqué devant la juridiction administrative. Les juges repoussant la demande de statuer en référé, les travaux généraux d'aménagement démarraient dans le courant de l'été 2013. Enfin, au printemps 2014, le 18 avril, un jugement définitif, en cour d'appel, confirmait la validité du projet.



Puis elles sont grutées pour être déposées sur leur dalle béton.



Pour terminer, la dépose du toit. Une installation spectaculaire sous les yeux du maire et de ses collègues.



L'état d'avancement de la 1^{re} tranche est de bon augure pour l'engagement de l'étape suivante.

Prés de la Clais Sud, acte 2 !

Satisfait de l'avancement de la 1^{re} partie lancée il y a un an, l'aménageur engage la 2^e tranche des **Prés de la Clais Sud** pour 77 logements dont 25 « abordables ».

Rappel : l'enjeu global porte sur la création de 285 logements d'ici 2019, tout près du centre-ville, et dans un cadre d'objectifs précis fixés par la Ville. La moitié sera composée de logements sociaux ou financièrement « abordables ».

La 1^{re} tranche portait sur 89 logements. L'aménageur, la **Sarl Les Prés de la Clais**, aborde la 2^e pour 77 logements à créer sur les bases suivantes :

- 37 terrains à bâtir classiques,
- 15 logements sociaux locatifs en « maisons groupées »,
- 25 « logements abordables » dont 9 terrains à bâtir proposés à 140 € environ le m² hors taxes, et 16 maisons individuelles à 150 000 € environ, pour un T4, foncier compris.

Élément de sa politique d'intégration sociale, le « logement abordable » est suivi de près par la Ville qui a d'abord fixé les « portraits types » des bénéficiaires :

- le « logement abordable » est réservé à des candidats qui ne sont pas ou plus propriétaires depuis deux ans au moins ;
- l'âge, la composition des familles, les revenus et la capacité de financement entrent en compte.

Vu ce processus, les jeunes ménages avec enfants sont prioritaires, la Ville veillant parallèlement à l'équilibre sociologique du quartier.

Logement abordable, le chemin à suivre...

L'analyse des demandes est confiée à l'**Agence départementale d'information sur le logement et l'énergie (Adile)**. Au préalable, les candidats doivent retirer un dossier au service **Logement** de la mairie (Tél. 02 51 23 88 10). Les personnes cherchant un terrain à bâtir à 140 € le m² sont invitées à déposer leur candidature d'ici fin juillet. Pour les maisons individuelles, date limite le 30 septembre.

Centre-ville

L'équipe du maire prend le pouls des commerçants

Début mai, l'équipe municipale a invité en mairie les commerçants du centre-ville pour leur faire part de ses ambitions d'aménagement urbain et d'animation commerciale... et les écouter.

Après la rénovation de la rue et du parvis de l'église, le traitement de la partie basse jusqu'à la rue Buton reste en effet en suspens. Plusieurs pistes ont été évoquées, sachant que la Ville dispose d'un patrimoine foncier offrant une réelle latitude d'aménagement avec le parking bordant l'école **René-Millet**, et aussi un terrain et des immeubles au-delà.

En toile de fond apparaît aussi l'augmentation sensible de la population du centre-ville et de ses pourtours avec l'urbanisation actuelle des **Prés de la Clais Sud**, et, future, du secteur compris entre la

rue Buton et le parc **Pierre-de-Coubertin**. Une prochaine clientèle est en réserve. Alors, serait-il opportun d'investir dans des infrastructures publiques à mettre à disposition de nouveaux commerces ? Ou plus pertinent de promouvoir un marché forain ? Si oui, en semaine ou le dimanche ? Le stationnement actuel est-il suffisant ? Face aux interrogations de l'équipe municipale, chacun des participants a pu exprimer son ressenti. Puis un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie a exposé l'intérêt et les modalités de création d'une éventuelle association de commerçants. La balle est dans leur camp. Quoi qu'il advienne, l'équipe du maire reprendra contact avec eux... bien en amont de tout projet d'aménagement du domaine public.



La boulangerie, plaque tournante du commerce de proximité de par son emplacement et son activité même.



Atelier Éveil musical.

Les « Tape » épatent les élèves

Avec les nouveaux rythmes scolaires, la Ville offre aux élèves des écoles primaires publiques des temps d'activités péri-éducatifs - « Tape » - qui ouvrent aux enfants des parcours d'épanouissement culturel, scientifique, sportif...

Trois heures par semaine pour découvrir la danse, la musique, les arts plastiques, les sports de ballon, les arts martiaux, le roller, les jeux de société, etc. Gratuits pour les familles, organisés et financés par la Ville, les « Tape » fonctionnent toujours comme des ateliers, et souvent sous forme de jeu.

Ouvertes dans les murs des écoles mais dissociées du temps scolaire, ces parenthèses aèrent le rythme des enseignements classiques. Proposées par séquence d'une heure trente en après-midi, deux fois par semaine, les activités sont très diverses. Beaucoup sont confiées à des animateurs municipaux, mais pas systématiquement. La participation d'une dizaine d'associations locales, en particulier

dans le domaine sportif, en élargit la variété. Les enfants des classes élémentaires profitent d'une grande latitude de choix, toute l'année. Ils peuvent ainsi explorer plusieurs horizons très différents, et de ce fait élargir leur ouverture d'esprit ou tout simplement découvrir de l'inconnu !

Et à la prochaine rentrée ?

2014-2015 fut l'année test. Cadrée par un « Projet éducatif de territoire », l'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires et des « Tape » a été pilotée au jour le jour par les services municipaux et régulièrement par un groupe de suivi associant élus, parents, enseignants, intervenants, etc.

Bilan : 90 % des enfants ont participé aux « Tape ». Les activités programmées conviennent. Les parents adhèrent, les associations partenaires aussi. La rentrée de septembre reconduira donc le dispositif sur les mêmes bases, principes et contenus... avec des ajustements devant répondre aux observations relevées.



Les élèves des classes élémentaires profitent d'une grande latitude dans le choix de leurs activités : échecs, danse, sports de ballon, arts plastiques...

Les parents seront mieux informés de la portée, de l'intérêt, et du déroulé de chacun des ateliers. L'organisation pratique sera aussi légèrement modifiée. Les jours et les horaires des « Tape » seront maintenus*. En revanche, les activités se dérouleront par trimestre, et non plus sur sept semaines, période trop courte pour bien explorer les thèmes. Il apparaît enfin important de bien marquer l'instant où s'arrête le temps scolaire et débute celui de l'activité péri-éducative... un « tempo » à placer dans les rythmes de l'enfant !

*15 h à 16 h 30 : lundi et mardi à **La Pironnière**, lundi et jeudi à **René-Millet**, mardi et jeudi aux **Nouettes**.



Dans l'éventail des propositions, l'activité danse à la salle Pierre-de-Coubertin.

La passerelle d'Ado Sphère à Planète Jeunes

Les ados de 14 ans peuvent avancer un pied chez les plus grands...

Avec Ado Sphère pour les 11-14 ans et **Planète Jeunes** pour les 15-17 ans, la Ville anime des structures de loisirs adaptées à la maturité et aux aspirations des garçons et des filles. À ce stade de leur vie, les écarts d'âge représentent presque un fossé de générations. Les plus jeunes ont besoin d'un cadre de propositions bien organisées. Les aînés souhaitent plutôt être accompagnés et soutenus dans leurs initiatives. Et au milieu du gué ?

Là, à 14 ans, la distinction n'est pas si évidente. Les animateurs municipaux le savent d'expérience. D'où l'idée d'une « passerelle pédagogique » d'**Ado Sphère** en direction de **Planète Jeunes**. Concrètement, les programmes d'activités et les horaires d'accueil dans les deux structures sont coordonnés de sorte que « les 14 ans » puissent, s'ils le souhaitent, rejoindre « les 15 ans ».

Le premier test, pendant les vacances d'hiver, s'est avéré concluant. Plusieurs ados de 14 ans y trouvent leur compte.

La passerelle est posée !



Nouveaux horaires de **Planète Jeunes** :

- 13 h 30 – 19 h, du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires ;
- 14 h – 19 h, le samedi après-midi hors vacances scolaires.

Ado Sphère et Planète Jeunes

90, rue des Plesses

Tél. 02 51 23 41 85 ou 02 51 21 47 22.

Finances communales

Impôts locaux

Le dû à la Ville n'augmente pas, au contraire...

Pour le budget 2015 de la commune, la Ville du Château d'Olonne devrait percevoir 7 923 000 € au titre des impôts locaux. Cette recette est fondée essentiellement sur la taxe d'habitation et la taxe foncière*. Par comparaison, l'an dernier la Ville a perçu 7 912 000 €. Soit une différence de 0,14 %, très inférieure à l'inflation.

Il n'y a donc pas d'augmentation de la fiscalité communale. Pour certains contribuables, les impôts communaux vont même baisser. Si elles y prêtent attention, les familles castelolonnaises de un à quatre enfants constateront sur leur feuille d'impôts locaux une diminution de 21 à 95 € de la part communale de taxe d'habitation. En adoptant de nouveaux abattements spécifiquement en faveur des familles, la Ville a ainsi renoncé à une rentrée fiscale de 70 000 €.

Malheureusement, les bénéficiaires de l'avantage fiscal ne le verront peut-être pas. En effet, la Communauté de Communes des Olonnes, CCO, a de son côté choisi d'équilibrer son budget en augmentant de 15 % la part lui revenant au nom de la taxe d'habitation. Vice-président en charge des finances de la CCO, Joël Mercier avait proposé une alternative qui aurait eu l'avantage de donner de l'oxygène au budget de la CCO sans demander encore un effort aux contribuables du Pays des Olonnes. Pour des raisons qui leur sont propres, ses collègues maires des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer ne l'ont pas retenue. Le maire du Château d'Olonne et ses collègues se sont inclinés, à grands regrets.

*Les taux de la fiscalité communale ont été votés à l'unanimité du Conseil municipal, fin mars. Ces taux n'ont pas bougé depuis 2012.

Avenue de Talmont, la suite...

La 2^e partie de l'aménagement de l'avenue pourrait être réalisée en 2017, en continuité de la séquence 2012-2014 qui englobait le pôle commercial **Les Océanes**. Elle s'en distinguera en fonction des problèmes à résoudre...

Droite comme un «i» sur plusieurs kilomètres, l'avenue est la grande pénétrante sud du Pays des Olonnes. Partant d'un milieu complètement rural, elle débouche au **Pas du Bois** au cœur d'un quartier fortement urbanisé et partagé entre le commerce et l'habitat. La réfection totale de la voirie et de l'environnement de ce secteur a calmé la vitesse automobile, tranquilisé les riverains, encouragé les déplacements à pied et à vélo, amélioré et embelli les accès aux commerces.

Pour la 2^e partie à aménager, de la **Bretaudière** à **Touvent***, la densité des commerces et de l'habitat s'amenuise progressivement. L'aménagement en tiendra compte. Mais, priorité n° 1, il devra résoudre la problématique de la circulation. Elle est ici très vive.



Priorité entre toutes, la volonté de résoudre les différentes problématiques de circulation : vitesse, franchissement de la chaussée, desserte de la zone d'activités des Plesses, entrée et sortie de l'agglomération.

Du point de vue de la sécurité et de la fluidité routière, plusieurs points noirs doivent impérativement être effacés :

- au nord de l'avenue, l'entrée et la sortie du parc d'activités économiques des **Plesses** ;
- au sud, l'accès à l'avenue par la rue des Grandes Prises et la rue de Touvent.



Le carrefour à feux tricolores sera remplacé par un grand rond-point en étoile.

Propositions de base

Ces difficultés, bien connues, ont été rapportées au cabinet d'études **Scape** chargé par la Ville d'affiner le diagnostic, de proposer des solutions techniques d'aménagement, et d'en évaluer le coût global.

Points majeurs, il est proposé de :

- créer au moins un rond-point,
- restreindre la largeur de la chaussée automobile, de sorte à réduire la vitesse,
- passer la rue du Laurier et l'avenue Louis-Bréguet en double sens de circulation,
- border l'avenue d'une piste cyclable,
- renforcer le traitement paysager.

Un carrefour à remplacer par un rond-point en étoile

Point essentiel, les feux du carrefour en sortie du parc d'activités des **Plesses** seront remplacés par un grand rond-point à cinq branches.

Il desservira :

- au nord, la zone industrielle via l'avenue Bréguet en entrée et sortie, et la rue Roberval,
- au sud, la rue des Grandes Prises,
- et bien sûr les directions est et ouest, l'avenue de Talmont.

La jonction de la rue de Touvent à l'avenue fera l'objet d'un traitement spécifique.

Bonne nouvelle pour les riverains de la rue du Laurier, cette rue sera traitée de sorte à recouvrer un caractère résidentiel et à dissuader tout camion de l'emprunter.

Globalement, y compris le traitement paysager, cette seconde séquence d'aménagement de l'avenue de Talmont devrait représenter un investissement d'environ 3 000 000 €, hors travaux d'assainissement. Sur la base du travail préliminaire et de l'estimation de **Scape**, il reste désormais à affiner les choix d'aménagement et à en débattre avec les riverains avant de définir le projet final.

Dans le meilleur des cas, les travaux démarreraient fin 2016.

*Comprenant aussi le triangle formé avec l'avenue Louis-Bréguet et la rue du Laurier.

Affaire des terrains de Villeneuve

Pour le tribunal administratif, la commune n'a pas été spoliée

La Ville a-t-elle vendu à vil prix des terrains aux promoteurs hollandais du complexe touristique «Les Jardins de Villeneuve» ? Non, dit le tribunal administratif.

Les péripéties de ce dossier alimentent la chronique du tribunal administratif de Nantes et les colonnes des journaux depuis des années. Alors que l'affaire semblait se dénouer, un nouveau rebondissement la relance en juillet 2013, sous le précédent mandat municipal. Un citoyen castelolonnais, élu d'opposition, conteste alors devant le tribunal administratif les dispositions prises par la Ville quelques semaines plus tôt afin de clore le

contentieux relatif au prix de cession des dernières parcelles. Il demande l'annulation du protocole signé entre la Ville et le promoteur au motif que la commune aurait été spoliée de plusieurs millions d'euros par la régularisation de cette vente. Les juges lui donnent tort. Par jugement du 25 mars, le tribunal administratif de Nantes a en effet débouté le requérant* et donc juridiquement validé le protocole proposé par le maire de l'époque, Jean-Yves Burnaud, et voté par le Conseil municipal. Autrement dit, la commune n'a pas subi de préjudice.

*Le requérant a décidé de faire appel de la décision du tribunal administratif, le dossier sera donc réouvert par la Cour administrative d'appel de Nantes.

Les Plesses, ce n'est qu'un début...

En termes d'aménagement de voirie, la 1^{re} tranche de rénovation de la rue des Plesses est terminée. Maintenant, elle passe au « vert »... au paysagement.

Le plan de circulation a repris ses marques habituelles, en particulier pour l'accès au centre



À l'automne apparaîtra la configuration paysagère du rond-point supérieur, en prise directe avec les deux équipements publics.

de loisirs et, prochainement, au centre aquatique intercommunal dont l'ouverture est prévue fin août (page 21). Le traitement paysager est enclenché. Il concerne en particulier la refonte intérieure du rond-point de desserte de ces équipements. Dans un premier temps, actuellement, on prépare l'engazonnement et la composition du terre-plein. Les plantations suivront à l'automne.

Le pin central sera préservé et mis en valeur par la création de deux massifs horticoles et l'introduction d'une cépée de « pins nuages » dans un environnement minéral composé notamment de galets.

Trois massifs horticoles seront également créés, hors rond-point, à l'entrée du pôle aquatique.

Coût, 20 000 €. Pour 10 000 € complémentaires, des arbres d'alignement borderont la voirie refaite à neuf.

En continuité...

L'aménagement de la rue des Plesses se poursuivra en deux ou trois autres séquences jusqu'à sa jonction avec l'avenue Louis-Bréguet. Tout devrait être achevé au plus tard en 2018. L'investissement global est estimé à 1 400 000 €, dont 316 000 € pour la partie déjà réalisée en 2015.

L'Aire des Vallées aux petits soins

Initialement prévue en avril en continuité du curage de la noue, la réfection de l'allée qui conduit à la **Scène des Vallées** a été différée au mois de juin. Refait, le cheminement sera ainsi plus agréable à fréquenter à la mauvaise saison.

Début juin aussi, un WC automatique a été installé à proximité de la **Scène des Vallées**. L'investissement représente 60 000 €. L'utilisation du WC est gratuite. D'autres aménagements sont prévus à l'automne :

- le remplacement, au-dessus du ruisseau du **Tanchet** de la passerelle qui permet de rejoindre l'aire de stationnement du rond-point des **Vallées** ;
- la création d'un éclairage public entre cette passerelle et la **Scène des Vallées**.



La mise en place d'un WC automatique, un confort complémentaire pour la fréquentation du site, les soirées concerts, etc.



Cette première partie de la rue des Plesses dessert directement le pôle aquatique, et, en face, le centre de loisirs.

Entre les « transfos » et les grapheurs, le courant artistique passe...

Ravalement de façade ! Deux transformateurs électriques situés sur le domaine public communal viennent d'être « traités » par **Feustay** et **Moe's Family** : l'un rue de Beauséjour, l'autre dans le quartier du **Vivier**. La Ville sollicite régulièrement les mêmes artistes grapheurs olonnais afin de masquer, ou de mieux intégrer dans leur environnement urbain ou rural, ces « armoires » électriques. Dans la commune, huit transformateurs sont désormais « habillés » par leurs soins. Chaque réalisation graphique revient à 1 000 €, coût supporté à parts égales par la Ville, le Sydev, et Érdif.



Rue de Beauséjour, le transformateur a pris des couleurs !



Quartier du Vivier, l'impasse ne bute plus contre des murs. Elle « ouvre » sur un horizon marin.

Hôtel de Ville, une « greffe de cœur »

Le futur Hôtel de Ville jouera un rôle dépassant sa fonction de mairie. Par son insertion urbaine et environnementale, il transfigurera le centre-ville. Il en sera le cœur.

Le nouvel édifice marquera « l'aménagement du cœur du centre-ville ». Sûre de son coup de crayon, l'architecte Sophie Blanchet l'affirme le 10 avril à la pose de la « Première pierre ». L'orientation, l'implantation dans le paysage urbain, l'ouverture sur l'**Aire des Vallées**, et le traitement extérieur garantissent l'engagement.

Sophie Blanchet revendique :

- une « démarche environnementale globale »,
- et « une légitimité basée sur une réponse urbaine, une réponse fonctionnelle aux exigences du programme, une réponse architecturale, une réponse économique. »

Autre certitude de l'architecte, « le bâtiment sera peu consommateur d'énergie ».

« Figure de proue » et « épine dorsale »

Le chantier ne le démontrant pas encore, il faut se fier aux plans pour discerner la place et le rôle structurant du prochain Hôtel de Ville.

- Le volume bâti s'avance en proue au Sud vers l'**Aire des Vallées** avec une façade Sud largement ouverte et soulignée de terrasses.
- Le parvis va du giratoire du **Jet d'eau** jusqu'au hall de la mairie. Dédié aux piétons, il constitue l'épine dorsale du nouvel espace urbain central.
- Un alignement d'arbres souligne l'accès à l'Hôtel de Ville.
- L'Hôtel de Ville domine l'**Aire des Vallées** qu'il relie par une succession de terrasses étagées, solarium, belvédère. Soit des liens transversaux vers le Sud et les nouveaux quartiers et équipements communaux.



Vendredi 10 avril, la pose de la première pierre, à peine un mois et demi après l'ouverture du chantier.

4,6 millions, tout compris

L'investissement comprend tout : l'édification du bâtiment, tous les honoraires, l'insertion paysagère, le stationnement, la déconstruction des bâtiments actuels, le mobilier de la future mairie. Soutenant le dossier, l'État allège l'investissement communal de 300 000 € de subvention.



L'architecte Sophie Blanchet explique comment le futur Hôtel de Ville impactera le cœur du centre-ville.

Calendrier des travaux

- **Démarrage** : 23 février, arrivée des premiers engins.
- **Réalisé** : terrassements, fondations, plancher béton du rez-de-chaussée.
- **En cours jusqu'à fin juillet** : élévation du rez-de-chaussée et plancher béton du 1^{er} étage.
- **Fin d'année** : plancher béton du 2^e étage fin septembre ; élévation du 2^e étage et couverture début novembre ; étanchéité et menuiseries extérieures de septembre à décembre.
- **2016** : aménagements intérieurs, réception du bâtiment au printemps, ouverture à l'été, déconstruction ancienne mairie en septembre ; début des aménagements extérieurs en fin d'année.
- **2017** : fin janvier, achèvement des extérieurs.



Dans le tube, les trois décisions « fondatrices » de l'Hôtel de Ville 2016.

Les « petits papiers » de la « Première pierre »...

Trois dates, trois décisions, trois papiers : les fondations politiques du dossier sont déposées dans le 1^{er} parpaing.

- **31 juillet 2012** : le Conseil municipal décide de créer une mairie neuve pour « **accueillir les usagers dans de meilleures conditions** » et « **améliorer les conditions de travail du personnel** ». La Ville fixe le site de construction, les surfaces de bureaux, et l'enveloppe budgétaire. Aucune opposition dans l'assemblée municipale. Il est flagrant

que la mairie de 1964 est dépassée en termes d'accueil des administrés et de conditions de travail des personnels municipaux.

- **30 avril 2013** : le Conseil municipal adopte le projet de l'architecte Sophie Blanchet. Il avait déjà fait l'unanimité des neuf membres du jury (où l'opposition municipale était représentée) sur tous les critères de sélection : qualité architecturale et insertion dans le site ; respect du programme (les surfaces, l'organisation) ; qualité technique et environnementale ; adéquation avec l'enveloppe financière.
- **26 mai 2014** : le Conseil municipal valide le projet dans le détail par 28 voix sur 33, quatre abstentions et une seule voix contre.



Excepté un décalage de l'entrée principale, les travaux impacteront peu l'extérieur du bâtiment.

Grand chantier à l'éhpad « Les Vallées »

Les travaux démarrent ! Buts principaux : bien accueillir les personnes âgées désorientées, reprendre à neuf et agrandir les infrastructures communes aux résidents, et installer le Centre communal d'action sociale.

6 millions ! Le coût du chantier de l'éhpad **Les Vallées** est très supérieur à celui du futur Hôtel de Ville. Les financements n'ont rien à voir, mais la comparaison fixe bien l'ampleur de l'opération.

Invisibles de la rue, les travaux commencent, actuellement, avec la construction d'une **Unité pour personnes âgées désorientées** (Upad). Tel est le premier enjeu. L'Upad pourra accueillir dans de bonnes conditions de confort, de dignité, et de sécurité, quatorze personnes gravement touchées par des troubles de la mémoire. Avec cette édification, on peut parler d'« extension » de l'éhpad, même si la capacité totale de l'établissement ne passera que de 78 à 80 places.

Sachant que les logements des résidents ont tous été rénovés en 2009, le second enjeu est la modernisation des infrastructures communes. Pratiquement figées dans leur état d'origine de 1986, elles sont décalées vu les besoins contemporains des usagers, vu l'évolution des normes aussi.

Dans le périmètre des bâtiments actuels seront donc créés et aménagés à neuf :

- une nouvelle cuisine,
- un nouveau restaurant qui se trouvera en position centrale dans l'établissement,
- une nouvelle salle pour les activités et les animations,

- un nouveau pôle soin, avec bureaux pour le personnel médical,
- une nouvelle entrée principale,
- une nouvelle chaufferie, avec une installation solaire pour la production d'eau chaude,
- de nouveaux vestiaires pour le personnel, et des pièces de rangement, en sous-sol.

Le troisième enjeu est la création d'un pôle administratif avec, bien sûr, les bureaux et le personnel de l'éhpad. Les agents administratifs du Centre communal d'action sociale (Ccas) les y rejoindront. Cette jonction peut surprendre. En réalité, elle est réfléchie, pertinente et encouragée par les organismes financeurs. Signe avant-coureur, depuis dix-huit mois, la Direction de l'éhpad et celle du Ccas sont confiées à la même personne. Le Ccas déployant une part très importante de ses moyens et de ses ressources humaines vers le public du grand âge, la logique de plateforme de prestations prendra une dimension plus opérationnelle à partir de ce pôle unique de ressources et de services.



Le nouveau restaurant et l'Unité pour personnes âgées désorientées seront créés sur le foncier disponible à l'arrière, et il restera encore de vastes espaces paysagés.

Organisation des travaux

Le chantier affectera peu le quotidien des résidents. Déjà médicalisés, puis rénovés à la fin des années 2000, les appartements ne sont pas au cœur du programme de travaux. S'il est bien prévu des ajustements intérieurs du fait de l'évolution des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ces travaux ne prendront pas plus d'une journée.

Les habitudes des résidents ne seront pas trop perturbées non plus. Exemple, les repas continueront à être servis dans le restaurant actuel jusqu'à l'achèvement du nouveau. Le calendrier des travaux prévoit la livraison de l'Upad et de la nouvelle cuisine au printemps 2016, du nouveau restaurant fin 2016, et du pôle administratif à l'été 2017.

Financement et impact sur le prix de journée

Les 6 000 000 € sont couverts à 70 % via un emprunt souscrit par le Ccas et l'éhpad. Un autofinancement à hauteur de 19 % est assuré par l'éhpad. Les 11 % restants sont apportés sous forme de subventions par l'Agence régionale de santé (Ars), le Conseil départemental, et la Ville du Château d'Olonne. Le prix de journée par résident augmentera, mais il restera en dessous de ceux pratiqués par les établissements de même catégorie au Pays des Olonnes. Et l'accès à l'aide sociale à 100 % reste garanti aux résidents en difficulté.

1 Hôtel de Ville

En raison de l'importante fréquentation du public, les abords de la mairie, de l'église Saint-Hilaire et de la salle Plissonneau sont des sites à « fleurissement événementiel » bénéficiant des attentions soutenues du service **Espaces verts** et d'un renouvellement horticole régulier. L'intégration d'éléments de décor colorés souligne désormais un peu plus cette valorisation.



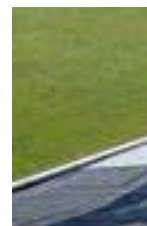
2 Rue de la Hune

Très endommagée, une portion d'environ 60 mètres de chaussée a été reprise en enrobé bitumineux courant mai. Coût, 13 000 €.



3 Sa

Le déb...
l'étanchéité...
achevée.



6 Pôle aquatique intercommunal

Bassins de jeux, d'apprentissage de la natation, d'entraînement, de compétition... le pôle aquatique intercommunal est achevé.

Ouverture au public prévue fin août.
Page 21.



7 Terrains de football du Parc de Coubertin

Drainage du terrain d'entraînement et renouvellement du réseau d'arrosage automatique du terrain d'honneur : les aires de football du parc Pierre-de-Coubertin ont fait l'objet le mois dernier de travaux diligentés afin d'améliorer la qualité et la bonne tenue des pelouses tout au long de la saison sportive. Coût, 45 000 €.



10 Rue Pierre-de-Coubertin

À la sortie du centre-ville, un espace est traité en prairie fleurie sur la base d'un ensemencement réalisé au mois de mars par le service **Espaces verts**. Les tonalités dominantes, blanche, orange, et rouge, sont apparues dans les semaines suivantes.



12 Avenue Nina-d'Asty

Le rond-point créé en partie sud de l'avenue dans le cadre général de la rénovation de l'avenue fait l'objet d'une insertion environnementale avec la création de massifs. Ils sont composés à partir de végétaux divers - iberis, sedum, agapanthes, immortelles d'Italie - plantés fin avril par le service **Espaces verts**.



13 Écoles

Vu l'objectif d'accessibilité des équipements publics à toute personne à mobilité réduite, la Ville profite des vacances d'été pour mettre en œuvre le programme de mise en conformité aux écoles **René-Millet** et **Les Nouettes**. Il faut en particulier changer les ouvertures extérieures et aménager les sanitaires.



14 Piste d

Un ruban... est le pro... club cycliste ECCO... quelques semaines... réalisation est pr... ce mois de juillet, le périmètre du t... de VTT, à côté de la... de sports des Ples... Coût, 45 000 €.



Salle de sports des Plesses

Le chantier de réhabilitation intérieure a démarré début juin, l'objectif étant de rouvrir la salle à la rentrée. La rénovation englobe la réfection complète du sol, l'accessibilité, les sanitaires, etc. Traitée au printemps, la réfection de la toiture est en revanche déjà quasiment terminée.



Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

Entraînement cycliste

Une piste de 3 m de large et une boucle de 400 m : tel sera le fil de la piste d'entraînement dont disposera la commune dans les prochains mois. La piste sera aménagée dans un terrain en bordure de la salle de sports.



4 Aire des Vallées

Site agréable très fréquenté par les familles avec des jeux à disposition pour les enfants, et haut lieu des animations estivales, le site fait l'objet d'un entretien régulier. Un WC automatique vient d'y être installé.

Page 9.



5 Rue des Plesses

La 1^{re} séquence du réaménagement de voirie est terminée. Le traitement paysager prend le relais.

Page 9.



8 Domaine de la Pironnière

La séquence 2015 du programme pluriannuel de rénovation de la voirie est bien avancée. C'est fini pour les allées des Barges, de l'Aubraie et de l'Aiguillon. Reste l'allée du Nouch où le chantier assainissement se termine. L'aménagement de voirie suivra en septembre.



9 Centre de loisirs des Plesses

Le remplacement de la chaudière à gaz et la reconfiguration du fonctionnement du chauffage sont en cours. Il sera désormais possible de proportionner le niveau de chauffage du bâtiment en fonction de l'occupation des salles des différents secteurs du bâtiment. But évident, réduire la consommation énergétique globale.

Lancé mi-mai, le chantier s'achèvera en fin d'été.



11 Rue du Petit Versailles

Le passage piéton qui vient d'être créé face au camping du **Petit Paris** et l'aménagement réalisé en milieu de chaussée sécurisent l'accès à l'établissement d'hôtellerie de plein air.

Coût, 9 000 €.



15 Impasse du Châtelet

Réfection de la chaussée, sablage de la placette, remplacement de l'éclairage : la rénovation de l'impasse a été menée courant mai. Restera à réaliser, à l'automne, les plantations en remplacement des arbres qui ont dû être arrachés.

Coût global, 47 000 €.



Concerts, jeux, exposition, excursions en ville ou sur la **Côte sauvage**... Les propositions



Philippe Cognée, aux origines

Exposition d'art contemporain. Philippe Cognée est un artiste majeur. Ses peintures figurent ainsi en bonne place au **Musée de l'Abbaye Sainte-Croix** des Sables d'Olonne. L'exposition castelolonnaise traite une autre facette de la création de Philippe Cognée : la sculpture. Il s'agit bien d'un retour «aux origines», les œuvres présentées ayant été réalisées il y a 25 ans.



Abbaye Saint-Jean d'Orbestier ; jusqu'au 6 septembre, tous les jours 15 h à 18 h ; samedi 19 et dimanche 20 septembre, 10 h à 12 h et 14 h 30 à 18 h 30 ; dimanches 13 et 27 septembre, 15 h à 18 h. L'exposition sera également proposée aux publics scolaires en septembre.

Les concerts d'Orbestier

Mercredi 8 juillet

Jadin

Quatuor à vent, programme époque révolutionnaire : Jadin, Catel, Rossini, Mozart.

Mercredi 22 juillet

Le Lion vert

Musique médiévale, contes et musiques du XIII^e siècle.

Mercredi 5 août

Athénaïs

Musique sacrée française, programme Regina Caeli.



Mercredi 19 août

Les Musiciens de Mademoiselle de Guise

Musique sacrée allemande du XVIII^e siècle : Bach, Telemann, Haendel.

Abbaye Saint-Jean d'Orbestier ; trois interventions de 20 minutes à 15 h, 16 h et 17 h.

Contact : service **Patrimoine et archives**, Tél. 02 51 23 88 12, patrimoine@ville-chateaudolonne.fr

Samedi 18 juillet, Aire des Vallées

Cavalcade castelolonnaise



L'événement et le programme relèvent de l'association **Cavalcade castelolonnaise**, la Ville apportant son concours financier et logistique.

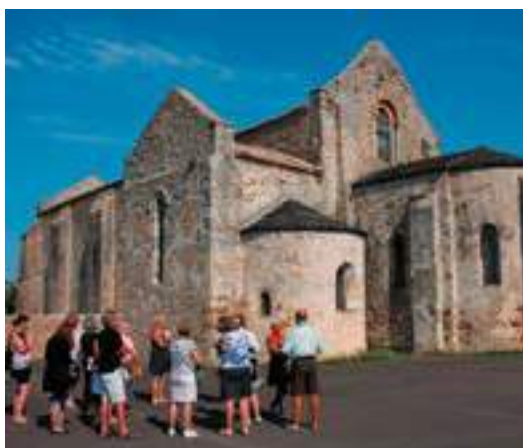
17 h, animations diverses ; 21 h, bal populaire avec l'orchestre **Arkanciel** ; 23 h, feu d'artifice musical et bal populaire en clôture.

15 juillet et 12 août

Mène l'enquête dans la ville...

Jeu de piste pour les enfants de 8 à 11 ans, accompagnés d'un adulte.

Départ à 10 h de l'OT, groupe limité à 25 enfants ; réservations à l'OT*.



Visites guidées de l'abbaye Saint-Jean d'Orbestier

L'église bénédictine témoigne du rayonnement de l'abbaye entre le XII^e et le XVIII^e siècle. Du 4 juillet au 6 septembre, tous les jours à 16 h ; dimanches 13 et 27 septembre, 15 h à 18 h.

Le Logis de l'abbé comporte de remarquables décorations du XV^e siècle.

Les vendredis 10 et 24 juillet, et 7 et 21 août, 10 h 30 à 11 h 30 ; les mardis 14 et 28 juillet, et 11 et 25 août dans le cadre du circuit commenté **Entre nature et histoire, du Logis de l'abbé à la baie de Cayola** ; réservations à l'OT*.

Dans le cadre des **Journées européennes du Patrimoine**, samedi 19 et dimanche 20 septembre, visites de l'église abbatiale, 10 h à 12 h et 14 h 30 à 18 h 30 ; et du Logis de l'abbé à 10 h, 11 h, 15 h, 16 h et 17 h, groupe limité à 25 personnes ; réservations sur place, le jour même.

s d'été

ositions des services culturels de la Ville sont nombreuses, variées et gratuites.

Les soirées-concerts de l'Aire des Vallées



Vendredi 3 juillet, 21 h
M'Bira et Les Amis de la danse

M'Bira est une compagnie de danse amateur. Elle met en valeur les multiples aspects de la danse « modern'jazz ».

Les danseuses présentent leurs nouveaux spectacles **Placid blue** et **Au bord des mondes**. Les intermèdes seront assurés par les ateliers des **Amis de la danse**.

Vendredi 24 juillet, 21 h 30
Dany Doriz ténors sax et Sweet System

Fany, Martineke et Keri forment le **Sweet System**. Ce trio vocal féminin, qui interprète le swing des années 30-40 avec brio et inventivité, a séduit **Dany Doriz**, vibraphoniste, qui dirige depuis plus de 40 ans le **Caveau de la Huchette**, à Paris.



Fondé sur les standards des **Andrews Sisters**, de Glenn Miller, Duke Ellington, Count Basie et Lionel Hampton, le répertoire fait écho aux 70 ans de la fin de la **Seconde Guerre mondiale**.

Concert de la Fête de la Victoire, label **Jazz La Huchette**.



Jeudi 13 août, 21 h
The Love Beatles

Concert pop-rock. Le groupe **The Love Beatles** est né de la rencontre de quatre musiciens passionnés des **Beatles**. Ils perpétuent les légendaires succès de John, Paul, George et Ringo.

Vendredi 21 août, 21 h
Maloy'az

Concert « Musique métissée ». **Maloy'az** invite à voyager au cœur de son univers musical alliant le « maloya », musique traditionnelle de l'Île de la Réunion et le jazz, symbole de liberté.



Contact : service **Animation culturelle**, Tél. 02 51 23 88 08 ou 06 71 32 58 40, culture@ville-chateaudolonne.fr

Le Patrimoine en balades*

Le Château d'hier à aujourd'hui, le centre-ville

Le sentier des douves, la résidence du **Fenestreau**, son porche du XVI^e siècle et l'église **Saint-Hilaire**.
 Les mardis 7 et 21 juillet, et 4 et 18 août, départ à 10 h 30 de l'office de tourisme, groupe limité à 25 personnes ; balade à pied ; 1 h 30.

Entre nature et histoire, du Logis de l'abbé à la baie de Cayola

Le Logis de l'abbé, les sentiers du domaine d'**Orbestier**, le bois **Saint-Jean**, la baie de **Cayola**.
 Les mardis 14 et 28 juillet, et 11 et 25 août ; départ à 9 h 30 à l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier** ; groupe limité à 25 personnes ; balade à pied ; 2 h.

Histoire et architecture en milieu urbain

Belles demeures, église et villas balnéaires, du centre-ville au quartier de **La Rudelière** le long des pistes cyclables.
 Les jeudis 16 et 30 juillet, et 13 et 27 août ; départ à 10 h de l'office de tourisme ; groupe limité à 10 personnes ; balade à vélo ; 2 h.

Sur le sentier du littoral, de Tanchet à l'anse aux moines

La **Côte sauvage** et ses curiosités : le **Puits d'enfer**, la roche percée, le pain de sucre et les vestiges des anciennes écluses à poissons...
 Les jeudis 9 et 23 juillet, et 6 et 20 août ; départ à 10 h du parking à vélo, plage de **Tanchet** ; groupe limité à 15 personnes ; balade à vélo ; 2 h.

La Ville édite **Scènes d'été**, un programme complet des animations estivales et culturelles proposées par les services municipaux. Il est disponible à l'Hôtel de Ville, à l'OT, dans de nombreux commerces... On peut le télécharger sur www.lechateaudolonne.fr dès la page d'accueil.

* Réservations à l'office de tourisme, 4, avenue du Pas du Bois, Tél. 02 51 21 09 67, ot.chateaudolonne@wanadoo.fr



L'été de la médiathèque Michel-Raimbaud...

Lire en terrasse !

Aux amateurs de sensations douces, il est proposé le kit complet : les bouquins, les magazines, les albums, les parasols, les transats, le grand air, la prairie... bref, l'environnement estival pour l'opération.

Du 15 juillet au 22 août, mardi, mercredi, vendredi, samedi, 14 h 30 à 17 h 30, tout public.



Tout conte dehors !

La médiathèque sort aussi les contes au grand air ! L'Aire des Vallées est le théâtre de cette animation pour les enfants à partir de 3 ans.

Les jeudis 16, 23 et 30 juillet, et le 6 août, 15 h 30 à 16 h 30.

Rendez-vous près des modules de jeux pour enfants.

Les livres entrent en scène !

Atelier théâtre autour de la littérature jeunesse avec la compagnie **Sucré Sablé**.

7, 8, 9 et 10 juillet, 14 h 30 à 16 h 30, enfants de 8 à 12 ans. Participation de 10 € à l'ensemble des ateliers.



Les livres mystère !

Pour retrouver des livres cachés, les enfants devront mener l'enquête et résoudre des énigmes.

Les mercredis 15, 22 et 29 juillet et les 5, 12 et 19 août, 15 h, enfants à partir de 8 ans.

Les Racontines

Mon petit théâtre d'images

Séance Kamishibai

22 juillet et 12 août, 16 h 30, enfants à partir de 4 ans.

Les Fabullines

4 juillet, **Bébé, les pieds dans l'herbe...**

8 août, **Bébé, les pieds dans l'eau...**

10 h 30, enfants de 1 à 3 ans.

Les Samedis de l'informatique

18 et 25 juillet, **Retoucher ses photos numériques avec Photoshop et Photofiltre**

1^{er} et 22 août, **Réaliser le photomontage de ses vacances**

10 h à 12 h, adultes.

Théma'clit

8 et 29 juillet, **Réaliser un pêle-mêle avec ses photos préférées**

5 et 19 août, **Réaliser son carnet de voyage**
10 h à 12 h et 14 h à 16 h, à partir de 8 ans.

Contact : médiathèque **Michel-Raimbaud**, allée du Parc de Coubertin, Tél. 02 51 32 96 73, mediatheque@ville-chateaudolonne.fr

Et à la rentrée...

Septembre

■ Samedi 5, 10 h 30, **Les Fabullines**

Les p'tits bobos de bébé !

Enfants de 1 à 3 ans.

■ Mercredi 16, 16 h 30, **Les Racontines**

Visite chez le docteur...

Enfants à partir de 4 ans.

Octobre

■ Vendredi 2, 20 h 30, **Speed booking**

Pour partager ses lectures préférées.
Public adulte.

■ Samedi 3, 10 h 30, **Les Fabullines**

Bébé et les imagiers.

Enfants de 1 à 3 ans.

■ Mercredi 7, 16 h 30, **Les Racontines**

Grains de sable...

Enfants à partir de 4 ans.



■ 7 au 24, **Changement climatique et désertification**

Exposition photographique en partenariat avec le **Musée du Sable**

■ Vendredi 9, 20 h, conférence-débat, **Changement climatique et avancée du sable**

■ Mercredi 14, 14 h 30 à 16 h, atelier scientifique **Les dunes, du sable qui bouge !** Enfants de 7 à 11 ans.

16 h 30 à 17 h 30, atelier-conte **Le sable chante !** Enfants de 3 à 6 ans.

■ Samedi 10, 10 h à 12 h, **À la Une**

Atelier presse.

Enfants de 8 à 12 ans.

■ Vendredi 16, 20 h 30, **Dors Doudou... dors !**

Soirée contes en pyjama

par la **Cie Couleurs d'âme**.

Enfants de 1 à 3 ans.

■ Mercredi 21, 16 h à 17 h, **Battle books**

Présenter et défendre son livre préféré !

Enfants de 7 à 12 ans.

■ Mercredi 28, 15 h, **Goûter philo**

Enfants à partir de 8 ans.

Le « Trésor » de l'église

Croix, goupillon, ciboire, etc. On l'ignore sans doute : la plupart des objets rituels du curé appartiennent à la commune. La Ville les expose et les protège désormais dans un coffre-fort vitré...

En vertu de la loi de 1905 de « séparation des Églises et de l'État », l'église Saint-Hilaire appartient à la commune qui doit en contrepartie entretenir l'édifice*. La collectivité est aussi propriétaire des objets présents dans l'église en 1905, y compris les objets du culte. Outre l'attachement confessionnel qu'y portent les paroissiens, certains sont aussi très précieux par leur valeur vénale ou historique. Quelques pièces - une croix et un ciboire par exemple - sont même inscrites à l'inventaire des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques, depuis les années 70.

Auparavant, ces œuvres culturelles et cultuelles de valeur étaient rangées dans la sacristie. Cet hiver, la Ville a consacré 46 000 € pour les rassembler dans un coffre-fort blindé et vitré installé dans le transept de l'église.

D'une pierre deux coups : la Ville assure à la fois leur protection et leur mise en valeur auprès de tous les publics. Le Château d'Olonne entre ainsi dans un circuit départemental de « tourisme spirituel » comprenant une vingtaine de communes mettant en lumière ce type de patrimoine.



Une très belle mise en lumière des objets liturgiques de grande valeur patrimoniale.

est ventilé ; l'éclairage électrique, de type Led, ne se déclenche qu'à l'approche des visiteurs, etc.

Installée à la place d'un confessionnal, la vitrine blindée est en réalité un coffre-fort encastré. Pesant une tonne et doté d'une alarme, il est réputé inviolable. Même s'il est entré par la grande porte de l'église, son installation, a mobilisé toute l'attention méticuleuse des personnels et des moyens logistiques du fabricant, la société **LCP Concept** d'Arthon-en-Retz qui s'est fait une spécialité de ce type de coffre-fort. L'entreprise, qui a déjà réalisé un coffre-fort comparable en l'église de Mortagne-sur-Sèvre, est réputée dans ce type d'installation qu'il est convenu d'appeler **Trésor d'église**.

*Les investissements de la Ville sont réguliers et conséquents. Exemples : 36 000 € ont été investis en 2012 pour des travaux d'étanchéité et de toiture, et 20 000 € à l'automne 2013 pour la restauration de pierres anciennes de la façade et la reprise des peintures des ouvertures.

Un coffre-fort vitré

La sélection et la mise à disposition des pièces ont été confiées à Julien Boureau, Conservateur départemental des antiquités et objets d'art de la Vendée. Son expertise garantit l'intérêt de l'exposition. Pour la bonne conservation des objets ou leur inaltération, des mesures particulières sont prises en complément : le vitrage spécial bloque les rayons ultraviolets ; le coffre-fort

Le Conseil départemental soutient de telles initiatives. L'installation du **Trésor d'église** du Château d'Olonne coûtant 46 200 €, il y contribue pour 9 625 €. La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) apportant aussi 5 775 €, l'investissement de la commune s'établit à 30 800 €.



L'installation du coffre-fort a exigé beaucoup de doigté et de délicatesse. Lourd, une tonne, et volumineux, il est passé par la grande porte d'entrée de justesse !



Bernard Garandeau, adjoint au Maire, lors de l'installation du Trésor le 16 avril.

L'événement, la date, la photo...



▲ 28 avril

Après un audit certifiant la qualité de leurs équipements et la pertinence de leur accueil, trois opérateurs touristiques sont labellisés **Tourisme et Handicap**.
Page 3.



▲ 6 mai

Élus du Conseil municipal des jeunes, enfants du centre de loisirs, adultes du **Lion's club**, et quelques Castelonnais venant prêter main-forte spontanément se retroussent les manches et débarrassent le littoral de plein de déchets : plastiques divers, mégots...



◀ 8 mai

Trombes d'eau sur la cérémonie patriotique !
En ce 70^e anniversaire de la fin de la **Seconde Guerre mondiale**, le maire centre son discours sur la découverte et la libération des camps d'extermination nazis.

22 mai ▶

Médiathèque **Michel-Rimbaud**, proclamation du palmarès du concours **Dessine ton personnage Manga**. 68 enfants, ados et adultes y ont participé.



▼ 29 mai

1^{re} soirée de la **Fête des voisins 2014** qui s'échelonne jusqu'en août dans tous les quartiers. Les initiatives se multiplient cette année. 1 100 invitations ont été ainsi adressées.



◀ 31 mai

Clôture des inscriptions au concours des **Maisons fleuries**.

36 Castelonnais, une demi-douzaine de plus que l'an dernier, y participent. C'est stimulant pour l'environnement et le cadre de vie de tous. Remise des prix le 21 novembre à **Mille Arbres**.

L'histoire « sablée » de la plage

Spot de surf et base attractive pour les vacances familiales, la plage de **Tanchet** active le tourisme local. Mais avant les « bains de mer » et les « congés payés », quel rôle jouait-elle ?

Martial ! La plage, ou plutôt la dune de **Tanchet**, du nom du ruisseau qui y aboutit, a d'abord joué un rôle militaire. Au XVIII^e siècle, la pointe de **Tanchet** était investie par un corps de garde et des batteries de canons. Le promontoire, au niveau aujourd'hui du 1^{er} parking de la promenade littorale, surplombait la dune. Il constituait l'un des éléments défensifs du port et de la baie des Sables d'Olonne convoités par les pirates et l'ennemi séculaire du royaume de France, l'Angleterre.



La batterie de Tanchet était toujours debout au milieu du XIX^e siècle. En témoigne cette gravure de 1846. Quelques années plus tard, elle deviendra la Maison forestière de Tanchet pour la surveillance de la forêt domaniale.

Tourisme aristocratique et... sanitaire

Au XIX^e, le tourisme balnéaire naissant gagne Les Sables d'Olonne. Oh, on ne se baigne pas ! À l'époque, les plages sont d'abord prisées pour les vertus thérapeutiques du grand air marin. Les « touristes » tiennent le haut du pavé de la société : ce sont des aristocrates et des bourgeois suffisamment fortunés pour édifier des villas de bord de mer. Au Château d'Olonne, la plus emblématique, et extravagante aussi, était celle de l'actrice italienne Nina d'Asty. Construite au



Dans les années 30, sur le haut de la plage, L'Auberge du pêcheur, un café où l'on dégustait des huîtres. Ce n'était pas une concession de plage au sens où on l'entendrait aujourd'hui, mais certainement la première infrastructure de service touristique du site !

tout début du XX^e siècle, elle ressemblait à un château fort. Il n'en reste rien, sauf le nom de l'actrice donné à une avenue qui part de l'ancienne villa, site actuel de la résidence **Les Marines**.

Après la **Première Guerre mondiale**, la plage est fréquentée par les enfants des colonies de vacances de **Ker Netra**, **Nina d'Asty**, et du préventorium de **Saint-Jean d'Orbestier** créé en 1934 pour soigner les petits tuberculeux. Puis, le **Front populaire** et la loi sur les congés payés lancent le tourisme balnéaire de masse, élan que stoppe tout net la **Seconde Guerre mondiale**.

Plage de Débarquement, mythe et confusion...

On entend parfois dire que la plage de **Tanchet** fut déroctée par les Américains pour débarquer du matériel à la **Libération**. Faux. L'amalgame est peut-être lié à un événement de 1959, l'opération **Nodex 21** menée par les forces de l'**Otan** avec un déchargement de trois navires sur le littoral sablais et castelolonnais.

La paix retrouvée, les infrastructures pour l'accueil des touristes se multiplient dans les années 50. Des campings apparaissent à deux pas de la plage et du lac de **Tanchet**. En 1963, Gaston Colin installe sur le sable le premier club d'activités sportives. Balançoires, agrès, filets de volley-ball et toiles de tente s'élèvent sur la plage. Les baignades restent encore réputées dangereuses en raison de la présence de rochers sur le rivage. La destruction d'un certain nombre d'entre eux dans les années 60 a sécurisé le site !



Milieu du XX^e siècle, boom du tourisme de masse. Activité minigolf, au-dessus de la plage, à l'angle du boulevard de Lattre-de-Tassigny et de l'avenue du Lac ; et à une centaine de mètres le Camping du Moulin.



Recherches historiques, Yanice Michaud, service **Patrimoine et archives**. Illustrations gracieusement prêtées, collection Jean-Marc Macouin.

La fibre optique va « déborder »

Changement de fil ! Le déploiement de la fibre optique au Pays des Olonnes commence. Avec ce « TGV » de l'information, Internet, le téléphone et la télé passeront en très haut débit.

Depuis 150 ans, la télécommunication, à commencer par le téléphone fixe, faisait voyager les informations, le son puis l'image, sur un fil de cuivre. Au XXI^e siècle, il y a beaucoup mieux : la fibre optique. L'installation de ces nouveaux « tuyaux » de l'information est à l'ordre du jour.

Changement d'ère

Pour le téléphone, le cuivre « tient toujours la route ». Pour **Internet**, c'est bien plus délicat. En centre urbain, le débit et la qualité restent fiables, mais dès qu'on s'éloigne des centraux téléphoniques, les défaillances de transmission apparaissent. Au-delà de quatre kilomètres, le signal d'émission faiblit puis s'évanouit. Autre faiblesse, le fil de cuivre sature rapidement. Il s'essouffle à transmettre les documents « lourds ». Photos, vidéos, plans, et sons de haute qualité passent mal, ou n'arrivent pas à destination.

Par opposition, la fibre optique, matériau à base de silice, comme le verre, offre trois avantages :

- elle transmet les informations ou les données entre tout émetteur et récepteur quelle que soit la distance à parcourir,
- elle les transmet très vite,
- elle transporte beaucoup de documents lourds sans risque de saturation.

Cinq ans pour le maillage du Pays des Olonnes

La France a fait le choix de substituer progressivement la fibre optique au cuivre. Le Pays des Olonnes ne sera pas à la traîne. Lancé cette année, le maillage de l'agglomération devrait être terminé dans les cinq ans. L'investissement étant très élevé, le déploiement est organisé dans le cadre d'un accord entre plusieurs partenaires : État, Région, Département, Communauté de Communes des Olonnes (CCO), et **Orange** en qualité d'opérateur technique.

Dans ce plan, la CCO n'intervient pas comme financeur. Son rôle est de faire le lien entre l'opérateur **Orange** et toutes les parties prenantes à ce dossier dans le territoire local, et de faciliter le bon déroulement du maillage. La CCO veille en premier lieu à ce que les secteurs défavorisés de l'agglomération pour l'utilisation d'**Internet**, soient desservis en



Chantier invisible

Plutôt que de substitution de technologies, il est plus juste de parler de **dédoublage** ou de **cohabitation**. Concrètement, **Orange** emprunte les fourreaux actuels du câblage de cuivre. Elle y introduit le fil de fibre optique sans retirer le câblage ancien. Le déploiement de la fibre optique est un chantier discret qui ne provoque pas de gêne. La population n'a pas à craindre le creusement d'une tranchée sur le trottoir ou dans la rue. Tout au plus, et ce sera exceptionnel, une « saignée » peut être inévitable ici ou là.

priorité. À la fin de l'année, les premiers foyers devraient pouvoir se « brancher » sur la fibre optique.

Précisions importantes

- **Orange** est seulement chargé de la mise en place du maillage public, il n'est pas l'interlocuteur obligatoire des usagers ; chacun a le libre choix, comme aujourd'hui, de son opérateur téléphonique.
- Nul n'est obligé d'adopter la fibre optique ; de chez soi, chacun choisira ou non d'en profiter.

Au Château d'Olonne, le plan fibre optique devrait vraisemblablement être déployé à partir de 2016.



« Le numérique est un outil capital pour réduire les inégalités et développer l'économie. Le déploiement de la fibre optique au Pays des Olonnes est une formidable chance que nous mesurons en termes d'aménagement collectif structurant. Nécessaire et essentielle dans l'environnement technologique de la communication contemporaine, il s'agit d'une carte majeure pour l'attractivité de notre agglomération. »

Annick Billon, adjointe au Maire déléguée à l'**Urbanisme**, vice-présidente de la Communauté de Communes des Olonnes, sénatrice de la Vendée.



Pôle aquatique, ouverture fin août

Face au centre de loisirs des **Plesses**, le pôle aquatique intercommunal surplombe la vallée verte du **Tanchet**. L'élégant profil architectural rehausse son insertion dans l'environnement naturel.

La Ville lui ayant apporté le terrain, 10 000 m², la Communauté de Communes des Olonnes (CCO), a engagé la construction du pôle aquatique à l'automne 2013, les architectes parisiens du cabinet **Arcos** et sablais d'**AADP** étant sélectionnés pour répondre aux ambitieux objectifs de la collectivité.

Au préalable, la CCO avait mesuré l'insuffisance des infrastructures existantes, en particulier de la piscine des **Chirons**, à Olonne-sur-Mer, saturée. Tout en investissant 1 500 000 € dans sa rénovation, les élus du Pays des Olonnes prenaient acte de son sous-dimensionnement.

Il fallait à l'agglomération un nouvel équipement apte à répondre aux besoins

exprimés pour l'enseignement scolaire de la natation, pour l'entraînement et la compétition sportive, pour la natation de loisirs de toute la population.

La CCO a par ailleurs voulu que l'attractivité du site dépasse cet horizon. Le pôle aquatique est donc créé aussi dans l'esprit d'un équipement touristique.

Premier bain le 29 août ?

Tout découle de ce « cahier des charges » : le dimensionnement de l'équipement, ses traits d'architecture, la diversité des équipements, et le site d'implantation.

Le pôle aquatique pourra accueillir jusqu'à 460 personnes simultanément.

Le public disposera :

- du bassin principal - 375 m², 25 m de long, et six couloirs pour la natation pure (pratique sportive, enseignement scolaire...),
- du second bassin - 125 m², 20 m de long, et deux couloirs pour un apprentissage ludique en douceur,
- et, pour s'amuser à fond, de trois toboggans, d'un « **pentaglisse** » avec cascades, geyser, et banquette hydromassante.

Les bassins et tous les équipements seront accessibles dès le 1^{er} jour d'ouverture, sans doute le samedi 29 août.

Ouvert tous les jours...

La gestion du pôle aquatique des **Plesses**, et celle de la piscine des **Chirons**, sera confiée à un partenaire privé. La CCO est en train de le choisir dans le cadre d'une délégation de service public et de prescriptions précises. Il est ainsi prévu un fonctionnement 7 jours sur 7, des ouvertures en soirée, etc. Les formules d'abonnement, à l'année, au trimestre, à la semaine, devraient séduire la population locale.

13 361 000 € tout compris, TTC

Le coût de réalisation s'élève à 13 360 920 € dont 11 364 957 € de travaux. La différence comprend les honoraires du maître d'œuvre, différentes études, les indemnités du concours d'architectes, les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité, etc.

Vendéopôle, un tiers de l'aménagement fini



L'aménagement de la 1^{re} partie du « Vendéopôle du littoral » s'achève. Entièrement au Château d'Olonne, ce futur parc d'activités part des « Plesses ». À terme, il s'étendra sur 58 hectares et débouchera au lieu-dit « Le Bouillon », à la jonction de la voie rapide de contournement du Pays des Olonnes.

Lancé par le Département et fondé sur une coopération intercommunale élargie, avec en premier lieu la Communauté de Communes des Olonnes (CCO), le **Vendéopôle du littoral** est entré dans sa phase de création matérielle en début

d'année. Sur la base du permis d'aménager déposé et piloté par **Vendée Expansion***, et délivré par la commune du Château d'Olonne, les travaux de viabilisation, délimitation des lots, création de la voirie et des réseaux d'assainissement, d'eau... ont démarré en début d'année.

Pratiquement terminé, ce chantier préparatoire visait la première des trois tranches, soit dix hectares sur l'arrière de la station d'épuration intercommunale des **Plesses**. 500 000 € y ont été consacrés. Compte tenu des réserves d'espaces verts et de la préservation des zones humides, compte tenu aussi de l'emprise de la voirie, ce sont cinq hectares que la collectivité ouvre au monde économique.

L'enjeu est de retenir aux Pays des Olonnes les entreprises locales dynamiques et d'en attirer d'autres. Le **Vendéopôle** n'accueillera que des activités compatibles avec l'environnement et le cadre de vie local et, de préférence, des entreprises de haut potentiel technologique. Les cinq hectares disponibles sont désormais à vendre, les parcelles et les lots étant organisés et divisibles de sorte à accueillir jusqu'à un maximum de 25 entreprises ou activités. L'aménagement des 2^e et 3^e tranches s'enclenchera en fonction du rythme de la vente de ces lots... donc à partir des recettes à venir.

*Société d'économie mixte, émanation du Conseil départemental.

Naissances

Février

Inès Benmessahel, le 25

Mars

Margot Mussot, le 13

Ambroise Bellot, le 14

Florentin Pers, le 23

Avril

David Dabin, le 5

Flavio Tenailleau, le 11

Joane Sallé, le 28

Mariages

Mai

Stéphanie Ferré et **Guillaume Gaudin**, le 15

Stéphanie Giraudon et **Yoann Harscouët**, le 23

Coralie Brandet et **Laurent Hecquet**, le 23

Juin

Marine Cadoux et **Sébastien Mercier**, le 6

Clémence Flaud et **Franck Muller**, le 13

Décès

Mars

Yveline Parent, née **Marais**, 19, rue Gustave-Eiffel, le 6

Yvette Cognacq, née **Chevallier**, 15, rue Maurice-Ravel, le 7

Michel Courbalay, 12, rue Charles-Péguy, le 8

Claude Bouchez, 62, rue Georges-Clemenceau, le 15

Robert Pestel, 16, impasse des Sittelles, le 16

Roger Etesse, 17, rue Jules-Ferry, le 18

Michel Malécot, 100, rue des Plesses, le 20

Joseph Poiraud, 4, chemin de la Gaudiivière, le 20

Gérard Arrivé, 61, rue de la Pironnière, le 23

Madeleine Engelhardt, née **Bouvet**, 16, avenue du Pas du Bois, le 23

André Piton, 10, rue Jean-Jacques-Rousseau, le 25

Gilles Arnou, 35, rue André Ampère, le 25

Jean Simon, 12, rue du Zénith, le 28

Mauricette Laurent, née **Moreau**, 16, avenue du Pas du Bois, le 29

Yvonne Faisant, née **Lucas**, 100, rue des Plesses, le 31

Serge Gréau, 86, rue de la Croix blanche, le 31

Avril

Nadine Berthomé, 7, impasse de la Porte du Soleil, le 2

Joël Logeais, 44, rue Jean-Bouin, le 16

Magdeleine Béguier, née **Boubien**, 1, rue François-Rabelais, le 18

Pierrette Mauger, née **Charbonnier**, 27, rue Réaumur, le 20

Yvonne Creuza, née **Gondouin**, 22, rue Gustave-Charpentier, le 20

Madeleine Bareil, née **Moussion**, 3, rue Jean-Bouin, le 23

Jeanne Cabanétos, née **Jaulin**, Les Poirières, le 27

Georges Hédant, 95, rue du Petit Paris, le 28

Jacqueline Khyari, née **Jacquet**, 45, rue Jules-Ladoumègue, le 29

Madeleine Brochet, née **Gaudin**, 16, avenue du Pas du Bois, le 29

Andréa Astruz, 16, avenue du Pas du Bois, le 29

Andrée Rivalin, née **Philippe**, 100, rue des Plesses, le 29

Jean Praud, 18, rue du Rallye, le 30

Mai

Reine Conjeaud, née **Canon**, 10, rue du Puits d'Enfer, le 1^{er}

Gérard Rabotin, 11, impasse de La Boétie, le 4

Pierrette Célié, née **Porchet**, 2, boulevard De-Lattre-de-Tassigny, le 8

Francine Pascaud, née **Rainaud**, 19, rue Barbara, le 11

Jean-Pierre Orioux, 6, impasse de la Hune, le 12

Florent Rassinoux, 5, rue du Pré Poubert, le 16

Armand Lagogué, 53, avenue René-Coty, le 24

Guy Chopin, 18, rue de Touvent, le 24

Lucienne Schuller, née **Charneau**, 13, allée de Saint-Gilles, le 27

Juin

Georgette Lestavel, 53, rue du Pontreau, le 1^{er}

Eugène Bogdanski, 17, rue des Hibiscus, le 3



Groupe Construire l'avenir ensemble

CCO augmentation de la taxe d'habitation : le choix de la facilité !

En politique, tout est une question de choix et de volonté. Le Président de la Communauté de communes, et député et maire, a fait le choix avec sa majorité de droite, **d'augmenter la taxe d'habitation de 45 euros** en moyenne selon les estimations ! **En effet, le taux de la taxe d'habitation va augmenter de 15 % ! Les élus de gauche s'y sont opposés.** L'augmentation des impôts c'est la facilité, alors que d'autres solutions pour renflouer les caisses de la CCO étaient possibles. Par exemple : Premièrement, à l'heure où tout le monde fait des économies, **les collectivités doivent en faire aussi. Il faut faire mieux avec moins, c'est l'occasion d'être inventif et audacieux ! Les efforts d'économies dans les dépenses de fonctionnement auraient dû être prioritaires.** Deuxièmement, pourquoi, en accord avec ses communes membres, la CCO n'a pas fait le choix de baisser dès cette année la dotation qu'elle leur verse ? Troisièmement, **pourquoi investir dans un immeuble de plus de 650 000 euros pour agrandir le siège de la CCO ? Le temps des dépenses somptuaires est terminé !**

Alors que beaucoup d'efforts ont déjà été demandés à nos concitoyens, **alors que le taux de chômage dépasse les 11 % au Pays des Olonnes** (le plus fort taux de Vendée), pourquoi leur faire payer le prix fort ?

Groupe Ensemble, agir pour le changement

La maîtrise des finances locales réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'un des enjeux majeurs de la maîtrise des finances locales réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont appelés à diminuer de manière significative.

Dans ce contexte national de diminution importante des dotations de l'Etat aux collectivités locales, les élus des trois communes du Pays des Olonnes sont dans l'obligation de repenser en profondeur l'organisation territoriale au service des habitants et du développement du territoire.

Une nouvelle organisation plus économe des deniers publics doit être rapidement mise en place. Grace au schéma de mutualisation des services adopté en février 2015, la gestion du Tourisme sur notre territoire sera désormais assumée uniquement par la Communauté de Communes des Olonnes.

La procédure de transfert des compétences est en cours avec la décision en mai 2015 de dissoudre le Syndicat Mixte du Pôle Touristique International.

Cette augmentation des impôts locaux va à l'encontre de ce que nous disons, c'est-à-dire mutualiser les moyens pour faire des économies. **Où sont les économies ?** Pas pour nos concitoyens en tout cas ! **Depuis le début du mandat, les élus socialistes et apparentés ont voté tous les transferts de compétences** dans un souci d'efficacité, de bonne gestion et de bon sens. **Nous rappelons que la mutualisation des moyens ce sont des dépenses rationalisées, un impôt stabilisé, de l'argent public mieux utilisé et une meilleure qualité des services.**

Nous regrettons le choix de la facilité et d'assommer encore un peu plus les contribuables alors que d'autres solutions étaient possibles !

Est-ce cela le projet du Président-député-maire en cas de fusion des trois communes : augmenter les impôts pour compenser les dettes des Sables et d'Olonne ?

**Pour le Groupe « Construire l'Avenir Ensemble »
Anthony PITALIER**

Comment comprendre dès lors, la décision prise par la municipalité du Château d'Olonne de créer un nouveau poste de directeur à l'office du tourisme, dont le salaire annuel, charges comprises, d'un montant voisin de 46 000 €, devra être à la charge de la CCO au 01/01/2016.

Alors que l'objectif de la mutualisation est de réduire les frais de fonctionnement et de réaliser à terme des économies d'échelle.

Alors que les finances de la CCO sont d'une fragilité croissante avec des dépenses de fonctionnement progressant plus vite que les recettes.

Comment comprendre un tel recrutement ?

Ouverture du local de permanence : Maison des sports. De 16 h à 18h.

Nous sommes à votre disposition pour vous écouter et échanger tous les premiers samedi du mois de 16 h à 18 h.

**Jean-Pierre CHAPALAIN
« Ensemble, agir pour le changement »**

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin

d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

Office de tourisme

La billetterie monte en régime !

En transformant l'office de tourisme, la Ville l'a « dopé » commercialement.

Grâce à un nouveau statut plus opérationnel et à la qualification et à l'expérience de sa directrice, l'office de tourisme a obtenu son immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours d'**Atout France***. Ce n'est pas rien : l'OT peut désormais monter des séjours, proposer des produits touristiques, les vendre. Immédiatement, il développe son service billetterie avec une offre et des garanties plus grandes pour sa clientèle. L'OT accepte désormais les règlements par carte bancaire pour toutes les prestations et de nouveaux prestataires touristiques lui font confiance**. Pour le touriste, acheter à l'OT c'est systématiquement une réservation assurée, un gain de temps à l'entrée des sites, le conseil des personnels de l'office... et parfois même des prix préférentiels.

*Agence de développement du tourisme de la France, ministère du tourisme.

Le **Zoo des Sables et l'aquarium **7^e Continent** de Talmont rejoignent **Le Puy du Fou**, **Les Salines**, le **Muséum du coquillage**, les compagnies **You Continent** et **Vendéenne**, les excursions en autocar, **Le Grand Défi** (accrobranche), **Messaline** (promenade en mer), etc.



Véronique Marchand, directrice, et Nelly Ferré et Nathalie Gras, conseillères en séjour.

Prévention canicule, vigilance

Par anticipation, à tout moment, toute personne isolée qui se sent vulnérable est invitée à prévenir le Centre communal d'action sociale (Ccas), Tél. 02 51 23 88 06. En cas de canicule : boire de l'eau souvent et beaucoup, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, maintenir son logement frais, se rafraîchir le corps (douche, brumisateur...).

Informations complémentaires : <http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html>, Tél. 0 800 06 66 66.

Pas de brûlot du tout

Interdit d'éliminer par le feu les branchages, tailles d'arbres et autres déchets verts ! « Ils doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage ». L'obligation préfectorale est à respecter à la lettre sous peine de lourdes sanctions. Solution, se débarrasser de ces déchets à la plateforme* créée exprès rue Louis-Lagrange, zone d'activités des **Plesses** tout près de la station d'épuration.

*Ouverte de 14 h à 18 h, du lundi au samedi, gratuit pour les particuliers.

Pas trop de bruit non plus

Tranquillité des voisins oblige, l'utilisation, au jardin ou à la maison d'outils ou d'appareils domestiques bruyants est encadrée de façon précise : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche de 10 h à 12 h.

Pour les professionnels, le régime est sensiblement différent : pas de travaux bruyants le dimanche et les jours fériés ; pas de travaux avant 8 h et après 19 h le samedi ; interruption des travaux entre 20 h et 7 h du lundi au vendredi.

Permanence des élus sur rendez-vous

Lundi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
14 h à 16 h, **Gérard Hecht**, adjoint, Vie sportive
16 h à 18 h, **Isabelle Doat**, Première adjointe au maire, Cadre de vie, voirie, développement durable
16 h à 18 h, **Alain Maury**, adjoint, Finances

Mardi

10 h à 12 h, **Annick Trameçon**, adjointe, Éducation, enfance, jeunesse
10 h à 12 h, **Chantal Mérel**, conseillère déléguée, Ressources humaines
16 h à 18 h, **Françoise Rezeau**, adjointe, Solidarités, vice-présidente du Centre communal d'action sociale (Ccas)

Pour rencontrer le Maire, ses adjoints, ou les conseillers délégués prendre rendez-vous en fonction de ce calendrier.

Tél. 02 51 23 88 01, secretariat.elus@ville-chateaudolonne.fr

Mercredi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
10 h à 12 h, **Bernard Garandeau**, adjoint, Équipements communaux, accessibilité

Judi

10 h à 12 h, **Jean-Pierre Boileau**, conseiller délégué Entreprises, artisans et commerçants
16 h à 18 h, **Philippe Ratier**, adjoint, Vie culturelle
16 h à 18 h, **Françoise Rezeau**, adjointe, Solidarités, vice-présidente du Centre communal d'action sociale (Ccas), au Ccas (Tél. rendez-vous : 02 51 23 88 06)

Vendredi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
10 h à 12 h, **Raymond Gazull**, conseiller délégué, Tourisme
14 h à 16 h, **Annick Billon**, adjointe, Urbanisme

